



FEDERATION FRANCAISE DES MEDAILLES DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF



COMITE DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE- MARNE

Code APE : 913 E, N° SIRET : 491 641 064 0028, N° Association : W521000722.

11 rue des Capucins 52100 St-Dizier

CDMJ52@orange.fr

tel: 06 70 30 67 86

Madame, Monsieur

Vous êtes responsable associatif ou élu d'une commune, je m'adresse à vous afin de mettre à l'honneur quelques bénévoles Haut-Marnais .

Un des buts du **COMITE HAUTE MARNE DES MEDAILLES JEUNESSE, SPORT ET DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF (CDMJSEA 52)** est la promotion de l'engagement associatif notamment envers les bénévoles.

L'engagement associatif est un choix de société, c'est celui de servir bénévolement. C'est aussi un moyen de se construire, de s'affirmer et de défendre un certain nombre de valeurs, au sein d'un monde en pleine évolution. Être un acteur associatif, c'est souvent mener un combat quotidien, pour les autres, tout en restant le plus souvent dans l'ombre.

A ce jour les bénévoles actifs ont aussi besoin d'assurer leurs successions, et pour cela il faut faire naître des vocations... La nécessité de valoriser les plus impliqués devient évidente et les exemples, ainsi mis en avant, engendrent une dynamique qui je l'espère motivera les plus jeunes à s'engager.

A cet effet, nous proposons deux challenges qui s'adressent à des personnes **œuvrant sur le territoire du département de la Haute-Marne:**

CHALLENGE 1 : « FEMMES MERITANTES »

Au fil des ans, les écarts entre femmes et hommes se réduisent. Mais les inégalités persistent. La place des femmes dans le monde associatif, et plus particulièrement dans les instances dirigeantes reste encore minoritaire. Afin de faire évoluer les mentalités nous proposons de mettre en lumière quelques exemples de femmes engagées...

Chacune des 3 récipiendaires recevra un diplôme ainsi qu'un bon d'achat cadeau du CDMJSEA 52.

Conditions : La récipiendaire ne doit pas avoir déjà reçu une récompense ministérielle.

CHALLENGE 2 : « JEUNES BENEVOLES »

L'âge moyen des bénévoles au sein des associations reste élevé. L'idée est de donner envie et de montrer aux jeunes que le bénévolat peut être un vecteur d'épanouissement et de dépassement de soi. De plus certains jeunes déjà engagés méritent d'être mis en lumière.

L'objectif de cette action est donc de promouvoir et d'encourager le bénévolat chez les 16 - 25 ans qui s'engagent aux cotés de dirigeants d'associations ou de clubs.

Chacun des 3 récipiendaires recevra un diplôme ainsi qu'un bon d'achat cadeau du CDMJSEA52.

Conditions : avoir entre 16 et 25 ans.

Les dossiers de candidatures sont en annexe.

Nous comptons sur votre collaboration habituelle afin de transmettre les dossiers de candidatures à Monsieur Philippe Dormont cdmjs52@orange.fr au plus tard **le 3 novembre 2025**.

Une commission du CDMJSEA sera responsable de l'évaluation et de la sélection des lauréats.

Remarque: Pour la commune de Saint-Dizier, qui est partenaire de l'opération, un quota supplémentaire lui est exceptionnellement attribué.

Cordialement